

## FIDEO - saison 2 : partir à la découverte du CREDO

Dès ce mois de septembre, est lancée une nouvelle aventure FIDEO (après celle dédiée à la Bible), **consacrée entièrement au Credo et à l'amoureuse Trinité divine.**

Près de 400 personnes dans le Gard (et au-delà) ont osé franchir le pas d'une formation accessible et exigeante sur les saintes Écritures. **Pourquoi ne pas les rejoindre en partant à la découverte de Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit ?** L'évêque et plusieurs prêtres du diocèse ont bâti un périple exceptionnel et sur-mesure pour tous les chrétiens qui le souhaitent.

**FIDEO, c'est le choix de la souplesse :** vous vous réunissez où vous voulez, quand vous voulez et avec qui vous voulez ! Ce sont des formations en petits cénacles de 4 à 7 personnes (pas d'inscription individuelle), au cœur de votre paroisse, de votre quartier, entre amis ou mêlant des personnes de tous horizons. Le tout, arrosé d'une bonne dose de convivialité et de partage...

N'hésitez plus et lancez-vous : <https://www.nimes-catholique.fr/fideo-credo/>

## Journée de rentrée et d'inscription pour le catéchisme et l'aumônerie

**Samedi 27 septembre, de 10h à 17h aura lieu à l'Institut Jean-Paul II (UZÈS) « la journée de rentrée du catéchisme, de l'éveil à la foi et de l'aumônerie ».** Ce sera l'occasion d'accueillir les nouveaux, de constituer les groupes et de découvrir le programme des rencontres de l'année.

**Elle se terminera par la messe (ouverte à tous !) célébrée dans le parc à 17h30.**

## Ouverture du patronage Carlo Acutis



Le projet de création d'un patronage paroissial, porté depuis un an par une équipe de fidèles, voit le jour en cette rentrée 2025 ! Hébergé à la Maison paroissiale de la Rue Bourançon, son local - restauré et aménagé durant l'été par une équipe de bénévoles - sera inauguré **mardi 16 septembre à 18h.**

**L'ouverture du patronage est fixée au mercredi 24 septembre de 14h30 à 17h30.**

Il propose aux enfants et aux jeunes (de 8 à 17 ans) un cadre joyeux, bienveillant et structuré chaque mercredi après-midi, dans un esprit à la fois éducatif, ludique et spirituel : jeux, aide aux devoirs, goûter, temps spirituel, ateliers ....

Les inscriptions sont ouvertes : [www.patrocarlo.org](http://www.patrocarlo.org)

## Décret de Mgr l'Évêque concernant la chapelle de l'école Sainte-Anne à UZÈS

Par décret du 17 juillet 2025, Monseigneur l'Évêque, considérant que la chapelle de l'école sainte Anne qui va être vendue à un particulier par la Congrégation des Ursulines de l'Union Romaine (propriétaire), qui n'a pas l'intention de maintenir la destination sacrée des lieux, a procédé à « **la réduction permanente à des usages profanes et d'exécution de l'oratoire de l'école Sainte Anne d'UZÈS et de son autel.** » La chapelle est donc réduite, de façon permanente, à des usages profanes qui ne soient pas inconvenants. **En conséquence, elle perd la bénédiction dont elle a fait l'objet et cesse d'être un lieu sacré.** Elle pourra, le cas échéant, être détruite.

M. le chancelier est chargé de l'application du décret, qui concerne aussi les objets sacrés et images.

M. le curé de la paroisse est chargé de faire connaître ces dispositions aux fidèles. Dont acte.

## Mariage

**Mathieu PRIVAT et Anastasia BILLOT, samedi 13 septembre à UZÈS**

## Obsèques

**Armand DUSSAUD (92 ans), lundi 1<sup>er</sup> septembre à ST QUENTIN la P.**

**Georges TENDILLE (93 ans), mercredi 3 septembre à ST QUENTIN la P.**

**Vincent BÉZARD (49 ans), vendredi 12 septembre à UZÈS**

**Samedi 20 septembre : 17h 30 - Messe anticipée du dimanche à ST QUENTIN la POTERIE**

**Dimanche 21 septembre : 9h - Messe à l'église St Étienne**

**10h30 - Messe à la cathédrale St Théodorit**



## Feuille Paroissiale n°02

*Fête de la Croix Glorieuse*  
**14 septembre 2025**



Secrétariat des paroisses de l'Uzège  
Sacristie de la cathédrale d'Uzès  
ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 17h  
30700 UZES – Tel : 04.66.22.13.26  
[www.cathedrale-uzes.fr](http://www.cathedrale-uzes.fr)

## Accueil, messes, confessions, obsèques : quelques repères pour la vie paroissiale

### L'accueil et le secrétariat des paroisses

Pour joindre la paroisse d'Uzès et celles des villages de l'Uzège, un accueil paroissial est à votre disposition. Il est situé dans une sacristie de la cathédrale d'UZÈS, place de l'Évêché, à droite de la chapelle de la Vierge.

**Il est ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 15h à 17h.**

On peut aussi le joindre par téléphone au : 04.66.22.13.26 ou par courriel :

**catholiques-en-uzège@orange.fr** ou par le site internet **www.cathedrale-uzes.fr**

L'équipe de bénévoles vous renseignera pour tout ce qui concerne la vie paroissiale et ses activités : demande d'intention de messe, baptême, obsèques, catéchèse ...

### Les prêtres à votre service

- **L'Abbé Frédéric BASTIDON**

Archiprêtre d'Uzès et Doyen du Doyenné UZÈGE-GARDONNENQUE

**mais aussi le curé des paroisses de :** Flaux, Sanilhac-Sagriès, St Hippolyte de Montaigu, St Maximin, St Siffret, Aigaliers, Arpaillargues et Aureillac, Belvezet, Baron, Foissac, Fontarèches, La Bastide d'Engras, La Bruguière, La Capelle et Masmolène, Montaren et St Médiars, St Laurent la Vernède, St Quentin la Poterie, St Victor des Oules, Vallabrix, Serviers et Labaume qui composent notre Ensemble paroissial.

Il réside à UZES. On peut le contacter en appelant le secrétariat. Il reçoit sur rendez-vous.

- **L'Abbé Georges CHIESA,**

Aumônier du Carmel. Il réside à la Rue Bourançon à UZÈS

Il se met généreusement à la disposition des paroisses, en assurant les messes mensuelles dans les Maisons de retraite et à l'hôpital et ponctuellement quelques messes le samedi soir.

### Les messes dans l'Ensemble paroissial

#### Messe en semaine :

**Mardi : 8h30** église de SAINT MAXIMIN

**Mercredi : 12h15** église St Etienne à UZÈS

**Jedi : 8h30** cathédrale saint Théodorit d'UZES

**Vendredi : 8h30** cathédrale saint Théodorit d'UZES

- *Le cas échéant, en raison de la célébration d'obsèques à 9h30 en dehors d'Uzès, la messe peut être supprimée à 8h30. Il est toujours possible de s'assurer de son maintien en appelant le secrétariat la veille (04.66.22.13.26)*

#### Messe le samedi soir :

**17h30 : église de ST QUENTIN la POTERIE (18h à partir de Pâques)**

#### Messes le dimanche :

**9h : église St Étienne à UZÈS**

**10h30 : cathédrale saint Théodorit d'UZES**

#### Messes dans les Maisons de retraite :

Les Messes dans les Maisons de retraite sont assurées, en semaine, une fois par mois, selon les disponibilités de l'Abbé CHIESA.

- *Les dates lieux et heures sont communiquées par les établissements aux familles*

A noter qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre la paroisse de BLAUZAC est rattachée à l'Ensemble paroissial de LA CALMETTE. Il convient donc de contacter désormais l'Abbé Paul TINGUERI qui en est l'administrateur. Il est joignable au : 06.75.80.53.73

## vous souhaitez rencontrer un prêtre et/ou vous confesser

Les prêtres sont à votre disposition **avant les messes** (en semaine ou le samedi) ou sur rendez-vous. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'accueil paroissial.

**Il est aussi possible de se confesser le 1<sup>er</sup> samedi du mois, au cours de l'Adoration mensuelle du Saint Sacrement, de 10h30 à 11h30 à l'église St Étienne à UZES,** ou à l'occasion des grandes fêtes ou du temps de l'Avent et du Carême lors des permanences prévues au confessionnal.

**Elles sont affichées dans les églises et publiées dans la feuille paroissiale et le site internet**

### Vous demandez le baptême pour votre enfant (de 0 à 5 ans)

Le baptême est une étape importante dans la vie d'un enfant : cet événement va marquer toute son existence. Il convient de le préparer avec soin. Nous vous invitons à prendre contact avec l'accueil paroissial au moins 3 mois à l'avance. Au moment de l'inscription on vous proposera de participer à une rencontre de préparation au baptême.

- Quelle que soit votre paroisse de résidence : **contacter le secrétariat.**
- **Les baptêmes se font exclusivement après la Messe du dimanche à la cathédrale**
- **Aucune possibilité n'existe pour célébrer un baptême « à l'extérieur » jardin, château ... !**
- **La rencontre de préparation au baptême pour les parents est obligatoire**

### Vous êtes touché par le deuil d'un proche

Dans cette épreuve, le prêtre et l'équipe des funérailles vous apportent soutien et aide dans la préparation et la célébration des obsèques. L'Église remplit sa mission, en accompagnant toutes celles et ceux qui lui demandent d'être présente à leurs côtés, dans la joie comme dans la peine.

Lorsqu'un décès survient, il convient d'abord de prendre contact avec une entreprise de Pompes Funèbres : c'est elle qui communiquera avec le secrétariat des paroisses pour prévenir du décès.

Le jour et l'heure des obsèques seront fixés en concertation avec les Pompes Funèbres, la disponibilité du prêtre ou de l'équipe des funérailles et le souhait des familles.

Elles peuvent être célébrées du lundi au samedi matin.

- **Tous les lundis ou lorsque le prêtre est dans l'impossibilité de se rendre disponible, les célébrations sont conduites par les membres de l'équipe des funérailles**
- **Pas de célébration possible le samedi après-midi.**
- Les obsèques **sont toujours célébrées dans une église paroissiale**, jamais directement au cimetière ou au domicile.

### Vous envisagez votre mariage

- Quelle que soit votre paroisse de résidence : contacter le secrétariat **1 an avant la date de la célébration ou 6 mois minimum.**
- La célébration des mariages se fait traditionnellement le samedi après-midi mais le matin comme les autres jours sont aussi possibles, **à l'exception des jours fériés.**
- Le prêtre qui présidera votre mariage vous rencontrera 3 fois en plus d'une préparation au mariage (C.P.M), avec des couples chrétiens déjà mariés.
- **Les heures de célébrations pour le samedi sont fixes : soit 15h30 soit 17h.**
- Attention ! En juillet et en août, en raison des congés des prêtres, les possibilités sont réduites !
- **En aucun cas une célébration de mariage peut avoir lieu « en extérieur », parc, château ...**
- **Les domiciliations « de complaisance » ne peuvent donner « droit » à une célébration ...**  
Il est toutefois possible de se marier dans les paroisses de l'Ensemble paroissial si l'un des parents ou grands-parents résident sur l'une des communes, **excluant tout autre lien de parenté (oncles – tantes – parrain – marraine ... ou « coup de foudre » pour notre région !)**
- Dans l'Église catholique il ne peut y avoir une 2ème union ou union de personnes de même sexe : il est prudent de vous renseigner avant d'envisager votre projet.